

**REUNION DU CONSEIL  
(Article 48 de la loi du 5 Avril 1884)**

=====  
Le Conseil Municipal se réunira en Salle du Conseil  
**Séance du jeudi 15 février 2024 à 19h**

*Affiché le 08/02/2024*

\*\*\*\*\*

**Session Ordinaire**

## **ORDRE DU JOUR**

- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2023

### **Finances**

- Débat d'Orientations Budgétaires

### **Travaux et aménagements**

- Convention de servitudes au bénéfice de RTE

### **Urbanisme et environnement**

- Cession d'un terrain communal CO87 - Lot E
- Déclaration d'Utilité Publique portant sur la réalisation d'une piste cyclable rue des Poissonniers, mise en œuvre de la procédure d'expropriation d'une partie de la parcelle BT81 appartenant aux consorts CORDOBES
- Déclassement et désaffectation d'un espace public avenue Coulet
- Remboursement des taxes foncières 2021, 2022 et 2023 du lotissement "Le Bois des Fauvettes"

### **Ressources Humaines**

- Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents
- Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation relative à la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance)
- Suppression de postes
- Ouverture de poste

### **Enfance et jeunesse**

- Convention relative aux dons alimentaires des restaurants scolaires de la ville à des associations d'aide alimentaire
- Communication des décisions municipales prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales